



ROLE DU TUTEUR EEDF

Texte de loi

Art L 120-14- *Dans des conditions fixées par décret, la personne morale agréée assure à la personne volontaire, notamment à travers la désignation d'un tuteur, une phase de préparation aux missions qui lui sont confiées, au cours de laquelle est précisé le caractère civique de celles – ci, ainsi qu'un accompagnement dans la réalisation de ses missions.*

« La personne morale agréée assure en outre à la personne volontaire une formation civique et citoyenne et un accompagnement dans sa réflexion sur son projet d'avenir....

Chaque volontaire en service civique doit bénéficier d'un double tutorat

- Un accompagnement sur sa mission
- Un accompagnement sur son projet personnel d'avenir

Les deux tutorats ne sont pas forcément exercés par la même personne mais le tuteur référent, dont les coordonnées figurent sur le contrat du volontaire, est responsable de la mise en œuvre de ces deux volets.

Rôle du tuteur EEDF

Le tuteur est chargé de définir la mission et de mettre en œuvre les moyens de sa réussite par le volontaire.

Il est chargé d'accompagner le volontaire tout au long de son service civique, de donner un cadre clair et d'aider le volontaire à rester motivé sur la longueur de sa mission.

Le suivi de l'évolution du service civique lui permet de réadapter la mission si nécessaire.

AVANT LE SERVICE CIVIQUE

Le tuteur connaît bien le dispositif du service civique

Il identifie clairement ce qu'il est possible de faire ou de ne pas faire dans le cadre légal.

Il fait connaître le dispositif et la philosophie du service civique aux personnes salariées ou bénévoles qui seront en lien avec le volontaire.

Il définit la mission, identifie les difficultés que peut rencontrer un volontaire, et anticipe sur des moyens qui permettront de les résoudre.

Il prépare l'accueil et la place du volontaire au sein de l'équipe avec laquelle il va travailler.

Il prévoit les conditions matérielles (locaux, bureau, ordinateur, etc...) qui faciliteront la réalisation de la mission

Il réfléchit aux formes de tutorat qu'il mettra en place avec le volontaire sur les deux aspects suivi de la mission et suivi personnel.

Il organise ce tutorat.

PENDANT LE SERVICE CIVIQUE

En début de service civique

Il sélectionne et recrute le volontaire

Il présente la structure, l'équipe, la mission et ses objectifs

Il écoute la présentation du volontaire qui explique ses désirs et ses compétences

Il adapte la mission en fonction du profil et des attentes du volontaire

Il explique son rôle et détermine l'accompagnement concret qui sera mis en place (périodicité, horaires, supports etc...)

Il donne des règles claires de fonctionnement (horaires, lieu de travail, retard, absence...)

Il présente le classeur du volontaire

Il conseille le volontaire sur ses obligations administratives (sécu, Pôle emploi etc...)

Il présente le volontaire à l'équipe bénévole et salariée

Il construit un premier plan d'action avec le volontaire et l'accompagne dans ses premiers pas.

Il s'assure que le volontaire a bien compris toutes les infos qui lui ont été données

Il participe à la rencontre- formation nationale des tuteurs.

Il organise avec les tuteurs de l'inter-région et avec l'aide du responsable national en charge du service civique, une première formation d'adaptation à la fonction.

Il s'assure que le volontaire a bien rempli ses obligations administratives.

Tout au long du service civique

Le tuteur veille au bon déroulement de la mission.

Il met en place le suivi personnel du volontaire qu'il a organisé.

Il programme et organise chaque semaine un temps d'échange **formalisé** pour faire un bilan et établir des perspectives à l'aide du classeur du volontaire.

Il aide le volontaire à identifier ses réussites et à faire le point sur ses acquis

Il échange sur les difficultés rencontrées dans la mission et sur les attentes du volontaire

Il évalue les besoins en formation du volontaire et les points sur lesquels il a besoin d'être aidé.

Il veille au respect du cadre de fonctionnement défini en début de service civique. Il établit le relevé des absences du volontaire à faire parvenir au siège national.

Il veille à ce que le volontaire ne soit pas isolé.

Il s'assure de la bonne intégration du volontaire dans l'équipe bénévole ou salariée.

Il envoie le volontaire sur les formations nationales aux valeurs civiques

Il s'assure que le volontaire passe son PSC1.

Il s'assure que l'accompagnement sur le suivi personnel qu'il a organisé en début de service civique est bien en place

En fin de service civique

Il établit un bilan avec le volontaire

Il aide le volontaire à identifier les savoir, savoir - faire et savoir être qu'il a développé.

Il aide le volontaire à préparer son projet professionnel

APRES LE SERVICE CIVIQUE

Il reste disponible pour répondre aux éventuelles demandes de conseils du volontaire

QUELQUES BONS CONSEILS

Bien connaître le dispositif du service civique et son esprit : engagement citoyen sur une mission d'intérêt général.(voir instruction No ASC -2010-01

Bien anticiper sur la définition de la mission avant le recrutement afin de pouvoir l'adapter au profil du volontaire si nécessaire.

Bien réfléchir aux règles de fonctionnement et notamment aux récupérations concernant les week-end ou les formations

Prévoir du temps et de la disponibilité chaque semaine pour faire un point.